

Objet	: <b>Comptage des élèves au 15 JANVIER 2003</b>
Réseaux	: OS-LS
Niveaux et services	: FOND-SEC
Période	:

- A Monsieur le Ministre- Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes,
- Aux Pouvoirs Organisateurs et Directions des écoles libres subventionnées

**POUR INFORMATION :**

- Au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces,
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes,
- Aux Membres du Service d'Inspection,
- Aux membres du service de Vérification,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Associations de Parents

Autorités	:	<b>Madame Lise-Anne HANSE Directeur général f.f.</b>
-----------	---	--

Gestionnaires	:	
Personne(s) ressource(s)	:	<b>Monsieur F DEFACHELLE</b>
Référence facultative	:	<b>LAH/JANV-2003/01</b>

Renvoi	:	
Nombre de pages	:	<b>texte : 2 pages annexes 1</b>
Téléphone pour duplicata	:	<b>02/210.55.45 – 02/210.57.99 – 02/210.58.00</b>
Mots clés	:	

08 Janvier 2002

- A Monsieur le Ministre – Membre du collège de la Commission communautaire française chargé de l'enseignement,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux pouvoirs de tutelle des Communes,
- Aux Pouvoirs Organisateurs et Direction des écoles libres subventionnées

POUR INFORMATION :

Réf. : LAH/JANV-2003 /01

- Au Conseil de l'Enseignement des Provinces et des Communes belges ;
- A la Fédération des écoles libres subventionnées indépendantes ;
- Aux Membres du service d'inspection ;
- Aux membres du service de Vérification ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux associations de Parents.

Objet : Comptage des élèves au 15 JANVIER 2003

Madame la Directrice,  
Monsieur le Directeur,

D'abord, meilleurs vœux à tous !

Comme vous l'avez lu en objet, cette nouvelle année commence par notre désormais traditionnelle collecte des données pour le comptage des élèves.

Sur le principe, nous procéderons exactement comme en octobre. Nous devons insister à nouveau sur la nécessité absolue de **respecter strictement les consignes d'encodage** et de veiller au détail : une erreur d'accent, une erreur d'un jour sur la date de naissance, une confusion entre frères, c'est un élève qui n'est pas identifiable... Je vous demanderai de bien vouloir accorder une attention toute particulière concernant les **numéros d'implantations** de vos élèves (ce champ est OBLIGATOIRE).

Comme les trois années précédentes, je vous demande de nous envoyer un fichier comprenant tous les élèves inscrits dans votre école le **mercredi 15 janvier 2003** à la dernière heure de cours. Ce fichier comprend **tous** les élèves, donc aussi les élèves de l'enseignement maternel (y compris les nouveaux élèves qui n'ont pas encore leurs 10 demi jours de présence, ils seront inscrits comme élèves libres) et les élèves libres.

Pour les écoles qui nous envoient un fichier informatique, je vous rappelle que celui-ci doit être au format texte (\*.txt) et correspondre **scrupuleusement** aux critères de longueur et de structure définis. Dans le cas contraire, la cellule sera obligée de vous renvoyer votre fichier pour corrections.

Quant aux écoles qui ont choisi, soit l'application de la Communauté Française soit le formulaire papier, la cellule vous enverra début janvier tous les documents nécessaires.

Une fois, le fichier établi, vous devez envoyer les formulaires papier ou les disquettes, à la Cellule de Comptage des élèves, Direction générale de l'enseignement obligatoire, Bureau 7533, 19 Boulevard Pachéco boîte 0, 1010 Bruxelles **au plus tard le 20 janvier 2003**. Ou si vous préférez nous envoyer un email : [comptage@cfwb.be](mailto:comptage@cfwb.be)

ATTENTION : pour ceux qui utilisent la version informatique, n'oubliez pas de joindre à votre envoi, une copie papier des zones 1,2,5,6,8,15,17 et 32. Ce document doit être « certifié sincère et véritable » et signé par le chef d'établissement. Ce document engage votre responsabilité. Il va de soi qu'une erreur matérielle est toujours excusable et excusée : ce qui ne l'est pas, c'est de maintenir dans sa population scolaire des élèves qui ont quitté l'établissement.

En cas de difficulté, vous pouvez toujours joindre les membres de la cellule aux numéros suivants : 02/210.55.45 ; 02/210.55.49 ou 02/210.57.99.

Je sais que je peux compter sur votre collaboration attentive. Je vous remercie par avance et vous assure, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, de mes sentiments les meilleurs.

La Directrice générale f.f.

Lise-Anne HANSE

## Annexe1. Description du fichier informatique.

	CHAMP	Nombre de positions
1	Nom	[78]
2	Prénom	[30]
3	Prénom 2	[40]
4	N° de Registre national (s'il est disponible et si l'élève ou ses parents acceptent de le fournir <sup>1</sup> )	[11]
5	Date naissance (aaaammjj)	[8]
6	Code de nationalité (attention : ce code n'est pas nécessairement celui du pays de naissance)	[5]
7a	Rue	[42]
7b	N° de maison	[4]
7c	N° de boîte	[4]
8	Code postal	[8]
9	Localité	[40]
10	Code pays	[5]
11	N° de matricule de l'établissement (il s'agit du n° fase en 5 positions pour les écoles qui utilisent le programme d'encodage)	[10]
11bis	N° de l'implantation	[5]
12	Adresse implantation.	[50]
13	Code postal d'implantation	[8]
14	Localité d'implantation	[40]
15	Niveau : <b>M</b> aternel ou <b>P</b> rimaire ou <b>S</b> econdaire	[1]
16	<b>P-E</b> (plein exercice) ou <b>ALT</b> (Enseignement horaire réduit) (uniquement dans l'enseignement secondaire ordinaire)	[3]
17	Année d'étude (pour le secondaire, selon le code utilisé pour le doc 2)	[7]
18	Option (conformément au code de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire)	[4]
19	Type (uniquement dans l'enseignement spécial)	[2]
20	Forme (uniquement dans l'enseignement spécial)	[1]
21	Sexe : <b>M</b> ou <b>F</b>	[1]
22	Langues étrangères : <b>N A D E I R</b>	[3]
23	Cours philosophique : <b>M C P I J O</b>	[1]
24	Date de délivrance du CEB	[8]
25	Date de délivrance du CE2D	[8]
26	Date de délivrance du certificat de qualification	[8]
27	Date de délivrance d'un second certificat de qualification	[8]
28	Date de délivrance du CESS	[8]
29	N° attribué par la Communauté française	[13]
30	Identification propre à l'établissement	[10]
31	Indicateur de présence de N°National	[1]
32	Elève régulier ou libre : <b>R</b> ou <b>L</b>	[1]
33	Indicateur de modification	[32]

<sup>1</sup> Ce numéro figure au coin supérieur droit sur les cartes SIS (cartes fournies par les mutuelles), c'est aussi le numéro qui figure au verso des cartes d'identité.